

PLAN D'OUVERTURE DE L'ECOLE PUBLIQUE DE BELLÊME

en concertation avec la Communauté des Collines du Perche Normand, la mairie, l'équipe pédagogique, une rentrée très progressive a été organisée.

Qui sera accueilli à partir du 12 mai ?

- Pour permettre une appropriation rigoureuse du protocole sanitaire , seuls les élèves de GS, CP, ULIS et CM2 reprendront le mardi 12 mai avec un maximum de 10 par classe.
- Les enfants des personnels soignants, des forces de sécurité, d'enseignants, de personnels CDC et de familles monoparentales (justifiant la reprise du travail) seront accueillis à plein temps dans la mesure où ils sont déclarés personnels indispensables à la gestion de la crise sanitaire quelque soit le niveau de classe de l'élève. Ils seront encadrés par les enseignants sur un dispositif type « étude » (10 par classe).

Comment sera dispensé l'enseignement ?

PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2	ULIS
À distance		En classe	En classe et à distance	À distance			En classe et à distance	En classe
	À temps complet	Présence en classe : <u>Groupe A</u> : lundi - mardi - 1 mercredi sur 2 <u>Groupe B</u> : jeudi - vendredi - 1 mercredi sur 2					Présence en classe : <u>Groupe A</u> : lundi - mardi - 1 mercredi sur 2 <u>Groupe B</u> : jeudi - vendredi - 1 mercredi sur 2	À temps complet

Les enseignants communiqueront les groupes pour leur classe (en tenant compte des fratries notamment).

Les TPS- PS et MS reprendront l'école en septembre.

La reprise pour les élèves de CE1 - CE2 - CM1 pourrait avoir lieu de manière adaptée et progressive à partir du 25 mai, si les conditions le permettent. L'enseignement à distance sera donc poursuivi pour les élèves de ces classes jusqu'à la reprise.

Comment sera organisée la classe ?

Les modalités de travail en classe seront très différentes pour les raisons suivantes :

- respect de la distanciation : tables attribuées à chaque élève respectant une distance d'un mètre et déplacements limités respectant un sens de circulation.
- prêt de matériel proscrit : les élèves devront avoir leur matériel scolaire, nous ne pourrons pas leur en prêter. Les enseignants des classes vous préciseront le matériel qui devra rester en classe et celui qui pourra retourner à la maison.

Quelle organisation pour respecter le protocole sanitaire ?

- Chaque enfant devra avoir une gourde marquée à son prénom: boire au robinet sera interdit.
- Le goûter sera également interdit.
- Les temps de lavage de mains seront nombreux : entrées, sorties de classe, de récréations, avant et après passage aux toilettes, en cas d'éternuements...

En fonction de la situation, ils s'effectueront soit avec du savon soit avec du gel hydroalcoolique fourni par la CDC et sous la surveillance des enseignants.

- Les adultes porteront des masques grand public dans toutes les situations où les règles de distanciation risquent de ne pas être respectées.
- Les enfants pourront en porter si les familles les fournissent. Il n'y a pas d'obligation pour les élèves.
- Les familles ne pourront pas pénétrer dans l'ensemble des bâtiments de l'école.
- Pour l'entrée et la sortie des classes, un sens de circulation vous sera transmis. L'entrée des familles et des élèves se fera par le portail du côté de la maison de la presse et la sortie se fera par le portail du côté de la bibliothèque. Le circuit sera balisé et protégé par des barrières.
- L'accès à la maternelle par la ruelle sera interdit.
- Les horaires d'arrivées, de sorties et de récréations seront aménagés en fonction des classes.
- Un sens de circulation sera organisé afin que les classes ne se croisent pas.

Comment seront aménagés les horaires ?

	GS	CP	ULIS	CM2
matin	9 h 15 - 11 h 40	9 h - 12h	9 h - 12h	9 h 15 - 12 h00
midi	13 h 30 - 16 h	13 h 30 - 15 h 45	13 h 30 - 15 h 45	13 h 30 - 16 h 00

Les horaires pour les classes qui reprendront à partir du 25 mai vous seront communiqués ultérieurement.

À leur arrivée, les élèves se rendront directement dans leur classe en suivant le sens de circulation.

La récréation :

- Les horaires seront échelonnés en fonction des classes.
- Un adulte sera en charge de la surveillance des sanitaires : deux enfants à la fois, lavage des mains avant et après.
- Les jeux devront respecter les gestes barrières et la distanciation : pas de jeux de ballons, ni de contact, ni d'échanges (toupies, cartes...)

Comment sera organisé le temps périscolaire ?

- Il n'y aura pas de TAP.

- La garderie :

Horaires : De 7h30 à 8h50 ou 9h05 et de 15h45 ou 16h00 à 18h30.

Lieu : salle informatique.

Sens de circulation :

- L'entrée : portail du côté de la bibliothèque municipale. Vous pourrez accompagner votre enfant jusqu'à la salle informatique avant 8h50.

- Le transport scolaire :

Il sera assuré aux horaires habituels. Le port du masque dans le bus répond aux directives du Conseil Régional

- Comment sera organisé le temps du midi ?

- Le service de restauration est maintenu.
- La pause méridienne aura lieu de 11h40 à 13h30 (en fonction de la classe).
- Ceux qui mangent à la cantine s'y rendront par petits groupes en respectant les distances.
- Ceux qui rentrent à la maison : ils seront accompagnés par l'enseignant au portail.

À quoi s'engagent les familles ?

Les familles qui souhaitent que leur(s) enfant(s) reprenne(nt) l'école s'engagent à :

- expliquer les gestes barrières, le lavage des mains, la distanciation à leur(s) enfant(s),
- prendre la température de leur(s) enfant(s) chaque matin et à ne pas le(s) mettre à l'école si celle-ci est supérieure à 37,8°,
- respecter elles-mêmes les gestes barrières et la distanciation sociale.

L'enfant s'engage également à respecter les gestes barrières, la distanciation et toutes les mesures visant à faire respecter le protocole sanitaire. En cas de non respect délibéré et intentionnel de ces règles, l'enfant sera exclu de l'enseignement en présentiel.

En cas de suspicion de maladie :

Si un enfant présente des symptômes de la maladie, il sera isolé et les parents seront appelés immédiatement. Les familles devront impérativement venir chercher leur enfant.

Une enquête médicale pourra alors avoir lieu afin de déterminer la présence ou non du virus et de prendre les mesures le cas échéant.

Directeur: M. Cogneau

Signature du responsable hiérarchique de l'EN et du représentant de la collectivité territoriale compétente :